

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BESSENS**

2025-01

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNE

Arrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

SEANCE DU 14 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 14 janvier, dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Magalie LALA, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Amédée HUGANET, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, Marjorie CIRRODE.

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Alain ROUBY, Guillaume CAUMON, Nadège OGER, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 10/01/2025

Délibération n°2025-01 : Rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Vu le rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui retrace notamment les actions et projets menés au cours de l'année écoulée, et qui a été présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 19 décembre 2024 ;

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Présidente de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la Communauté de communes peuvent être entendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 13 voix « pour » :

PREND ACTE du rapport annuel 2023 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne tel qu'annexé à la présente délibération.

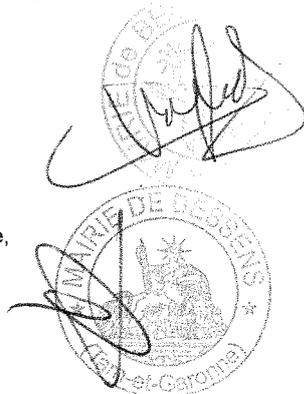
Fait à Bessens, le 14/01/2024

Le Maire,

Adrien RAPHET

La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées le :
et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

16 JAN. 2025

16 JAN. 2025